



Poursuivi pour « homicide involontaire », le rappeur Ténor a plaidé coupable, et le délibéré de l'affaire pour le 13 septembre 2021.

Tenor, le jeune rappeur camerounais, était pour la troisième fois devant le tribunal de première instance (Tpi) de Douala-Bonanjo le lundi 6 septembre 2021.

Poursuivi par le ministère public pour « homicide involontaire » dans le cadre de l'affaire de la jeune fille, au nom d'Erica Moulioum, décédée dans l'accident de voiture, l'impliquant, Tenor a plaidé coupable.

L'affaire a été mise en délibéré le 13 septembre prochain. Le mis en cause a par ailleurs renoncé à sa demande de mise en liberté provisoire.

Au cours de cette l'audience très attendue, Thierry Mengoumou alias Tenor, a délivré sa version des faits. **« Cette nuit-là, j'avais concert à l'institut français du Cameroun (IFC). Les fans après le concert nous ont suivis. L'une d'elle a dit qu'elle avait des amis qui voulaient faire des photos avec moi et profiter pour organiser un anniversaire surprise à mon chauffeur. Nous étions dans le couloir de l'hôtel. Après mes rendez-vous aux environs de 3 heures passées, j'allais déposer une des personnes que je suis allé voir à Bonamoussadi. Ceux qui étaient à la fête m'ont dit qu'ils se trouvaient au snack Bar le**

Mermoz. Je m'y suis rendu pour honorer l'anniversaire de mon chauffeur. Les boissons étaient offertes par le propriétaire. Vu la fatigue, j'ai décidé de rentrer. On était dans la voiture avec mon ami et la jeune Erica. Sur cet axe, j'ai complètement perdu le contrôle du véhicule et c'est après que le drame est survenu. J'ai repris conscience à l'hôpital », a-t-il raconté.

L'affaire a été renvoyée pour le 13 septembre 2021.